

Image not found or type unknown



Heritage d'une maison pour des enfants de lits différents

Par **azemar**, le **14/04/2014** à **18:50**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse** j'ai 74 ans et j'ai une fille tandis que ma femme
plus âgée a 2 enfants. nous avons acheté une maison pour moitié en 2000. Nous nous sommes
mariés en août 2007 avec contrat de mariage et testament pour usufruit au dernier vivant. A
notre décès la maison sera-t-elle à 50% pour ma fille et 50% pour les 2 enfants de ma femme
ou bien y a-t-il des dispositions spéciales? merci pour votre réponse.